

L'eau bénite de La Salette

Histoire postale : Le périple d'une lettre

Voici une lettre datée du 8 octobre 1848, envoyée par le curé Perrin de la Salette : il vante les bienfaits de l'eau de La Salette ... rapport à l'appui ... et objets divers pour bénéficier entièrement des bienfaits du produit.

Contexte

Le 19 septembre 1846, dans les alpages au dessus du village de La Salette en Isère, deux enfants bergers, Maximin Giraud et Mélanie Calvat, disent avoir rencontré une « Belle Dame » en pleurs, toute de lumière. Elle leur confie un message de conversion, pour « tout son peuple ». Après 5 ans d'une enquête rigoureuse, l'évêque de Grenoble, Mgr Philibert de Bruillard, reconnaît par un mandement l'authenticité de l'apparition.

Mais la nouvelle de cette apparition a été largement diffusée et avant même la reconnaissance officielle de l'apparition par l'Eglise, l'eau bénite de La Salette a fait du chemin dans le royaume ... enfin, plutôt en l'occurrence ici, dans la toute nouvelle République.

La lettre est adressée à Monsieur GESBERT, curé de La Ferté Bernard (département de la Sarthe).

Elle comporte deux feuillets dont l'un sert d'enveloppe quand la lettre est pliée.

Elle est ensuite fermée par un petit cachet de cire dont on devine la trace en haut.

L'examen des « tampons » renseigne sur son trajet



La marque manuscrite indique le prix à payer.

La première marque (correspondant à 4 décimes) est barrée et remplacée par une seconde (9 décimes)

Plusieurs « timbres à dates » (tampons) indiquent son périple :

- un cachet H2 dans un cercle (n° boite de relève), et un cachet « CORPS 37 » pour le départ – 9 octobre 1848
- un cachet rond « GRENOBLE 37 » – 9 octobre 1848
- un cachet rond « LYON 68 » – 10 octobre 1848
- un cachet rond bleu « BREST 28 » – 12 octobre 1848
- un cachet rond «LA FERTE BERNARD 71 » – 13 octobre 1848

NB : en 1848, l'Isère porte le n° 37, le Rhône le 68, le Finistère le 28, et la Sarthe le 71 car le département 06 n'existe pas encore, il apparaît en 1860 avec le rattachement du comté de Nice et de la Savoie à la France, ce qui produit un décalage dans la numérotation des départements.

Histoire postale : des précisions communiquées par Charles CHRETIEN :

La lettre a été mise dans la boite aux lettres dite "boite rurale" installée, d'après nos archives, dans le hameau de la Salette, de 1848 (probablement au moment de l'officialisation de l'Apparition) à 1855.



Boite rurale et facteur rural



« nenette de facteur »

Toute lettre prélevée dans cette boite devait recevoir l'oblitération H2 au moment de sa levée par le facteur rural. Ce tampon reproduisant l'empreinte H2 était fixé par deux vis à l'intérieur de la boite aux lettres. Le facteur après avoir ouvert la boite encrait l'empreinte au moyen d'une "nenette", encreur mobile, attaché à sa sacoche et y appuyait dessus chaque lettre qu'il prélevait. Ce dispositif permettait de justifier son passage car à l'époque il partait de Corps faire sa tournée à pied par tout temps chaque jour de l'année.

La taxe 4 (décimes) correspond au tarif du 1er janvier 1828 pour une lettre de moins de 7.5 grammes à transporter sur une distance de 150 km maximum. Il semblerait que le postier ait confondu avec La Ferté dans le Jura. Après rectification sûrement faite à Grenoble car l'encre n'est pas la même, la taxe passe à

9 (décimes) soit le tarif d'une lettre de moins de 7.5 grammes à transporter sur une distance de 600 km maximum.

Le timbre à date bleu est celui de Brest où la lettre a transité le 12 octobre pour arriver à destination le 13.

Transit à Brest car la lettre a été mise à Paris dans une "liasse" pour ce bureau de change qui l'a ensuite mise dans une diligence pour La Ferté Bernard.

Il faut savoir qu'à partir du 1er janvier 1828, la taxe postale n'était plus calculée sur la distance la plus courte des services des postes, mais la mesure la plus objective de la distance en ligne droite entre le lieu où la lettre a été confiée à la poste et le lieu où elle doit être remise.

La boîte rurale est renommée E2 en septembre 1862 et D en janvier 1887.

Document communiqué par Charles CHRETIEN

Transcription de la lettre faite par Chantal Bouclier

La Salette 8 octobre 1848 - par Corps (Isère)

Monsieur et respectable Confrère

Nous avons reçu en leur temps votre honorable lettre et le mandat de 42 francs qu'elle renfermait. C'est avec la plus douce satisfaction, Monsieur, que nous apprenons les heureux résultats qu'ont opérés près de vous l'invocation du Saint Nom de Notre Dame de la Salette et l'usage de son nom sanctifié. Bien que, selon votre sentiment, nous ne puissions pas publier la guérison dont vous confirmez la vérité, nous conserverons néanmoins soigneusement votre relation comme pièce édifiante. Sans doute, Monsieur, qu'il reste encore des malades près de vous, par conséquent des grâces surnaturelles à obtenir, mais vos pieux et légitimes désirs ne nuisent point à la reconnaissance aux faveurs déjà accordées de notre tendre Mère du Ciel.

Oui, bien estimé confrère, demandons toujours avec ferveur et en union de prières des faveurs extraordinaires, des prodiges pour affirmer les bons et ouvrir les yeux des endurcis. L'occasion est assez belle d'adresser au Ciel une telle prière. Nous vous le promettons et par nous et par nos pieux pèlerins nous ferons tout notre possible auprès de Notre Dame de la Salette, et nous mettons surtout notre

espérance pour le soulagement de vos chers malades dans les mérites du Saint Sacrifice qui dans le courant de cette semaine sera célébré deux fois à votre intention sur la haute montagne aux lieux bénis et consacrés par la présence de l'Auguste Mère du Ciel. Sur votre demande nous vous envoyons de suite par la Diligence une caisse bien conditionnée comme de coutume et renfermant six bouteilles de l'eau précieuse puisée en notre présence, revêtues de notre cachet et solidement emballées.

Vous trouverez aussi, Monsieur, dans la même caisse les six volumes du rapport que vous avez demandés. Nous avons cru vous faire plaisir en ajoutant six exemplaires du petit manuel du Pèlerin de Notre Dame de la Salette dont le prix n'est que de 40 centimes la brochure. Les petites méditations exposées dans la neuvaine feront sans doute plaisir à vos pieux malades. Sur la manifestation de vos désirs, nous vous envoyons aussi deux douzaines de médailles en argent et les plus petites que nous avions. Le prix est de 3 fr 60c la douzaine et vous trouverez une plus abondante ressource pour vos pieuses distributions dans la grosse en cuivre argenté dont le prix n'est que de 3 francs. Toutes ces médailles sont enrichies de l'indulgence apostolique ou de la bonne mort. Les personnes qui sont agrégées à notre sainte confrérie de Notre Dame de la Salette, pour marque distinctive, se font un doux plaisir d'avoir toujours sur elles une de ces médailles.

Nous n'avons pas encore pu nous procurer des images de Notre Dame de la Salette qui soient fidèles et un peu fines. Tout ce que nous avons vu est très mal, vous pouvez en juger par l'échantillon que vous recevez et qui n'entre pas en ligne de compte.

Ce que vous recevez de plus précieux à votre estime et à la nôtre est sans doute le grain extrait d'une pierre sur laquelle d'après le témoignage des heureux bergers, la Sainte Vierge a passé le pied en franchissant le petit ruisseau Séziat. Les autres échantillons plus gros ont été extraits aux rochers où les enfants privilégiés l'ont d'abord vue assise. Le premier grain étant authentique, il n'y a pas de doute qu'il sera pour vous comme pour nous, après la déclaration de l'apparition comme miracle, une relique très précieuse. Cette faveur refusée à bien d'autres, vous laisse concevoir l'espérance que vous en retirerez le plus grand profit spirituel pour votre bien aimé peuple.

Quand vous aurez l'occasion de nous récrire, vous nous ferez le plus grand plaisir de nous annoncer si notre petit envoi vous est parvenu en bon état.

Daignez agréer

Monsieur

La nouvelle assurance de notre sincère dévouement.

Perrin Curé

[NB : la Sézia est un gros ruisseau qui descend des montagnes de la Salette et se jette dans le Drac en aval du barrage du Sautet et en amont de la centrale de Cordéac.]

En bas de la troisième page, un petit texte d'une autre écriture révèle que cette lettre est passée ensuite dans d'autres mains.

L'orthographe du curé Gesbert est chancelante et le texte est retrancit ici tel quel.

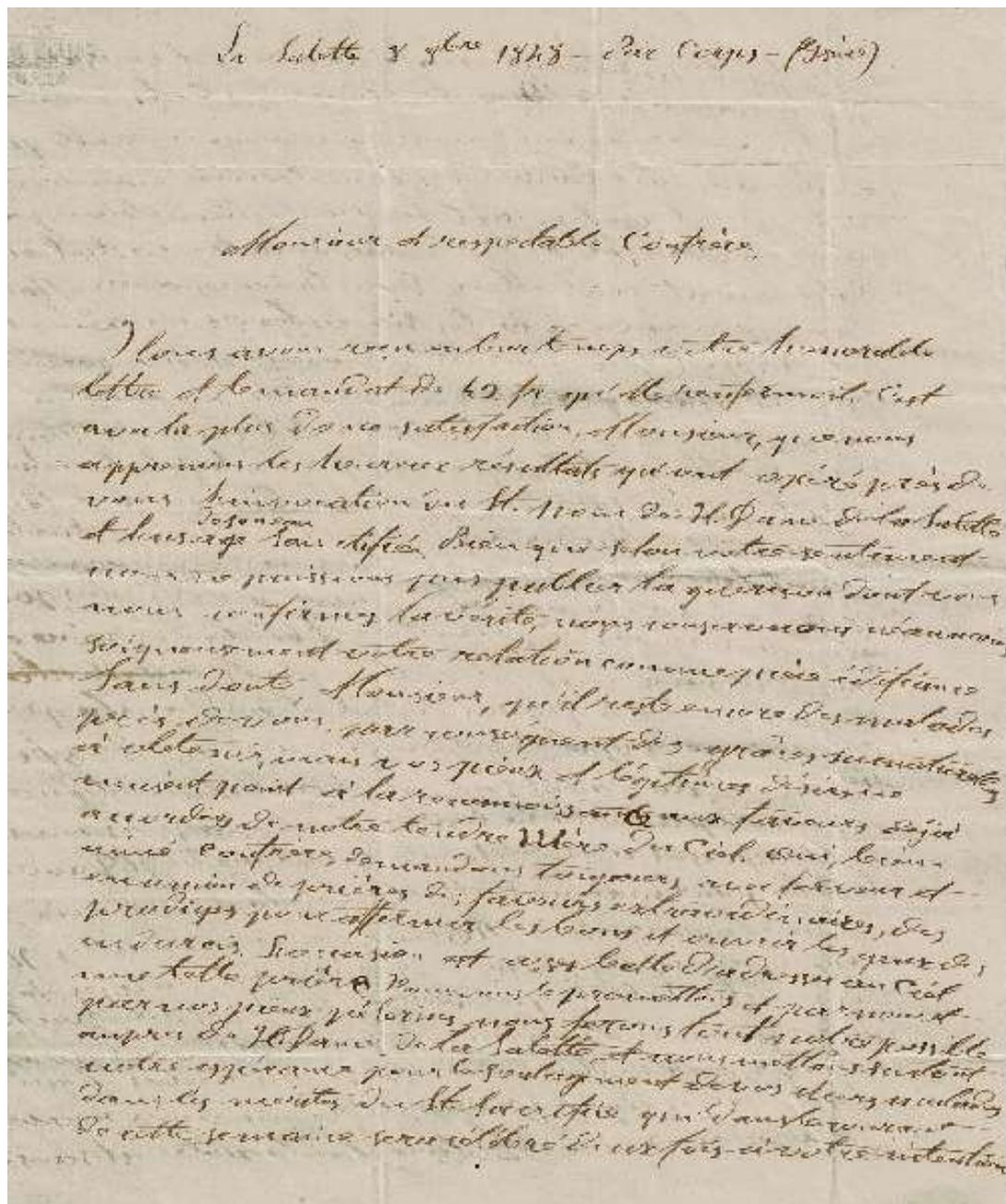
[NB :Grazay et Mayenne sont des communes de la Sarthe]

Mademoiselle

*Je vous envoi la lettre un peut tarre.
Quand vous ennauré plus à faire
je serré bien naisse
que vous me las renvairée
pour las conservé.*

*Th Gesbert,
au bourg de Grazay
près mayenne*

Ci-dessous les trois pages de la lettre manuscrite.



Le grain extrait d'une pierre sur laquelle l'appelle
la religieuse de Bourgogne, la St. Vierge
a percé le pied au franchissant le petit ruisseau
Seyrat. Les autres échantillons plus gros ont été
extraites avec quelque délicatesse plus légères tout
évidemment une assise. Le premier grain était aussi
d'origine de Bourgogne qu'il paraît nous convenu.
J'ouvrirai après la déclaration de l'apparition
comme miraculeuse religieuse très-précociss. Elle
fut ouverte et bien d'autre, nous laissé un peu
l'espérance que nous en retrouverions plus grand profit
spirituel pour notre bénie amie François. Quant
à nous aussi occasuons de nous occire, nous avons fait
l'ordre à la police de ne pas nous empêcher de venir
rester avec vous et nous nous en sommes

Daignez agréer

Cheremire - Mme le comte
je vous envoi la lettre la nouvelle assurante de
un peu tard - quand autre chose de nouveau
peut encore plus à faire -
je ferai - bien dans -
que vous me la conservez -
pour les convenir

Perrin. Cire
1250

M. Hubert

au Bourg de Bruxy
près Mayenne
